

continuation de la recherche «prophylactique» au Nord, conjuguée à la quête d'armes de destruction massive, par certains États du Sud, constitue le principal danger pour l'avenir de la CABT.

M^{me} Wright a ensuite parlé de certaines mesures susceptibles de renforcer la Convention, comme l'élaboration de mesures de confiance et de procédures de vérification. Elle propose d'adopter un protocole d'entente qui interdirait certaines activités, même dans le cadre de la recherche à des fins défensives. Elle a aussi parlé des mesures de restriction de l'offre qui, selon elle, doivent être intégrées à l'effort total déployé contre la prolifération des armes biologiques. Il y a toujours un risque que ces mesures aient des effets négatifs en poussant certains États à se regrouper pour fabriquer des armes biologiques. Toutefois, on pourrait penser à appliquer des embargos sélectifs sur l'exportation de certains agents pathogènes en direction de non-adhérents soupçonnés de mener des recherches sur les armes biologiques. De tels embargos pourraient être définis entre les signataires du traité et permettre de résoudre le dilemme posé par les articles III (interdisant les transferts d'armes biologiques) et X (garantissant la pleine coopération pacifique). Cela amènerait peut-être d'autres pays à adhérer au traité. M^{me} Wright estime cependant qu'il incombe toujours aux grandes puissances de donner le bon exemple en diminuant, et même en abolissant leurs recherches en matière biologique.

M. **John Barrett**, anciennement des Affaires extérieures et maintenant membre de la Direction des affaires politiques de l'OTAN, a fait observer que les deux exposés mettaient l'accent sur la réduction de la demande et non de l'offre. Les politiques de contrôle de l'offre, affirme-t-il, sont des mesures intérimaires, des obstacles à court terme, dont l'efficacité est limitée parce que la participation des États n'est pas garantie et que les États cibles peuvent tenter de contourner les embargos dont ils font l'objet en s'approvisionnant sur le marché noir ou en se dotant de leurs propres moyens pour fabriquer des engins biologiques. Il n'est pas impensable que les États industrialisés créent un cartel d'exportateurs de produits biologiques semblables au «Groupe d'Australie».